



Postfax



No 22/02
Spécial Elections

POSTES
PROCHAINE

20 novembre 2002

Election des représentants du personnel au Conseil d'Administration des P&T

Avec le Syndicat des P&T



**pour le maintien
o d'une Entreprise publique des P&T et
o du statut de droit public de ses agents.**

Dans les prochains jours, tous les fonctionnaires et employés publics de l'Entreprise des P&T seront appelés à élire leurs 3 représentants au Conseil d'Administration des P&T.

Le vote se fera par correspondance et au scrutin de liste. Chaque électeur disposera de 6 suffrages (ou voix) et pourra attribuer 1 à 2 voix aux candidats de son choix, jusqu'à concurrence des 6 voix dont il dispose.

L'électeur qui remplit le cercle de la case placée en tête d'une liste, ou qui inscrit une croix (+ ou x), attribue une voix à chacun des candidats de cette liste.

Les bulletins de vote vous seront adressés à votre domicile privé et devront être retournés jusqu'au **20 novembre 2002 au plus tard** (le timbre à date du bureau expéditeur faisant foi).

Les six candidats du Syndicat des P&T vous sont présentés ci-après.

Les candidats du Syndicat des P&T associent volonté, compétence, expérience, et tenacité.

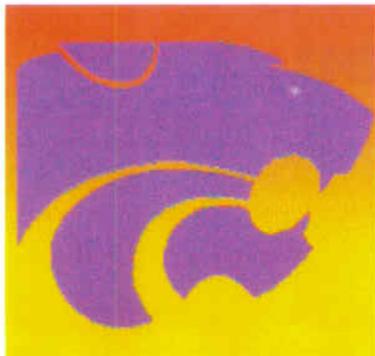
Leur seul but :

**défendre
votre avenir
et
l'avenir des P&T**

Voilà pourquoi

**Votez les
candidats
du SYNDICAT
des P&T**

Le Syndicat



une force vive des P & T

Le Syndicat des P&T est né en 1988 d'un vaste mouvement de rassemblement des représentants du personnel dans lequel les associations des Agents Techniques, des Cadres, des Employés Publics, des Expéditionnaires et Commis, des Ingénieurs-Techniciens, des Techniciens et, depuis 2002, de la Bréifdréieschgewerkschaft font converger leurs efforts dans **l'intérêt général de tous les agents des P&T.**

Le Syndicat des P&T a été créé pour défendre les intérêts du personnel. Son action passe par

**la défense du statut de droit public de l'Entreprise et du personnel ;
la sauvegarde des droits acquis ;
l'amélioration des conditions de travail.**

Le Syndicat des P&T est devenu :

une force motrice, grâce à ses capacités de rassemblement (l'union fait la force), à son action réfléchie et à sa force de proposition;

une force constructive qui utilise le dialogue, de préférence par l'intermédiaire des concertations mais qui, si la situation l'exige, est à même de s'exprimer par la contestation, voire le conflit;

une force d'action qui, grâce à la détermination de ses membres, a mis en place un contre-pouvoir, capable de s'opposer aux manoeuvres qui pourraient porter atteinte aux droits acquis et aux conditions de travail du personnel.

**Assurez votre avenir,
votez les candidats du Syndicat des P&T**

Les candidats du Syndicat des P&T au conseil d'administration de l'Entreprise des P&T une équipe de conviction

**pour
la défense
des
droits
acquis.**

Gaston FEIL

Membre du Comité du Syndicat des P&T
Vice-Président de l'Association des Employés
publics

Gilbert GOERGEN

Vice-Président du Syndicat des P&T
Président de l'Association des Agents Techniques

Raymond HENCKS

Membre sortant du Conseil d'Administration
Secrétaire général du Syndicat des P&T
Président de l'Association des Cadres

Jean-Marie HEYDER

Membre sortant du Conseil d'Administration
Président du Syndicat des P&T
Président de l'Association des Ingénieurs-
Techniciens

Eugène KIRSCH

Membre sortant du Conseil d'Administration
Membre du Comité du Syndicat des P&T
Vice-Président de la Bréifdréieschgewerkschaft

Fernand LUCIUS

Membre du Comité du Syndicat des P&T
Président de l'Assoc. des Expéditionnaires
et Commis



Gaston Feil



Gilbert Goergen



Raymond Hencks



Jean-Marie Heyder



Eugène Kirsch



Fernand Lucius





Grâce à la détermination du Syndicat des P&T et des ses membres, le statut des fonctionnaires et des employés publics a été inscrit dans la loi du 10 août 1992 portant création de l'entreprise des postes et télécommunications.

Depuis lors, notre statut est régulièrement mis en discussion par des détracteurs de toutes sortes qui voient dans une liquidation du statut public deux objectifs majeurs :

1. la possibilité de recruter n'importe comment et licencier selon les humeurs du jour,
2. l'opportunité laissée à l'employeur de disposer d'une main-d'oeuvre à sa botte et malléable à tout point de vue.

A force de bénéficier de la protection de notre statut, nous avons tendance à oublier ce qu'il représente:

- la garantie de l'emploi;
- une rémunération garantie et convenable;
- une carrière fondée sur l'égalité des chances;
- des avancements et promotions garantis;
- des droits et des devoirs clairs et précis, fixés dans des lois et règlements;
- le droit de contester des décisions de l'autorité supérieure;
- une procédure équitable en cas de différent avec la hiérarchie.

Toutes ces garanties ne peuvent être modifiées ou annulées que par une modification de la loi.

C'est un atout irremplaçable que le Syndicat des P&T est décidé à préserver..... à tout prix.

De Syndicat...



...weess sech ze wieren !

Privatisation de l'Entreprise des P&T?

Le Syndicat s'oppose formellement à toute scission et à toute privatisation des P&T

La libéralisation des secteurs « postes et l'EP&T d'un côté, d'assurer des public, et de l'autre côté, d'évoluer concurrentiel ayant pour but

« télécommunications » impose à missions relevant du service dans un environnement unique la recherche du profit.

Même si jusqu'ici les P&T ont équilibrée entre service d'aucuns ne se lassent de l'Entreprise des P&T.

fait preuve d'une articulation public et service marchand, revendiquer la privatisation de

L'introduction dans la gestion de les activités de service réduites à un simple réduction des

d'intérêts privés, mêmes minoritaires, l'EP&T aurait pour conséquence que public seraient encore plus délaissées et produit marchand : priorité au bénéfice, traitements, licenciements.

Certains milieux au statut d'entreprise en deux et séparer les partie la plus

proches du patronat et particulièrement hostiles publique des P&T, voudraient couper l'Entreprise postes des télécommunications pour en privatiser la lucrative.

Le Syndicat s'oppose formellement à toute scission et à toute privatisation des P&T

Un Etat qui vend son patrimoine s'appauvrit et appauvrit les générations futures.

Le Syndicat des P&T et ses représentants au Conseil d'Administration lutteront pour le maintien d'une Entreprise publique autonome, garant de la sauvegarde des places de travail et d'un service auquel la clientèle se plaît à recourir

Amélioration des Conditions de Travail

Le Syndicat a depuis toujours insisté à ce que l'Entreprise des P&T assume sa responsabilité sociale qui se mesure par la qualité de l'emploi assurée à ses agents. Les P&T seront d'autant plus efficaces que ses agents verront leurs conditions de travail s'améliorer.

L'EP&T ne dispose non seulement d'équipements à la pointe du progrès, mais elle peut également se prévaloir d'un personnel très dévoué et compétent.

Or, tous les agents des P&T le constatent chaque jour : leurs postes sont loin d'être "de tout repos". L'impossibilité de prendre le repos de cycle ou les repos compensatoires, les refus ou rappels de congé, les blocages de congé, les heures supplémentaires, les astreintes à domicile, horaires de travail irréguliers, services doubles etc., constituent des contraintes spécifiques qui sont à l'ordre du jour auprès des P&T. Le manque de personnel génère un stress permanent.

Les responsables de l'Entreprise qui font tout le possible, et même l'impossible pour maintenir les P&T à flot, malgré une rude concurrence, ne peuvent continuer à fermer les yeux devant les problèmes, demander continuellement des sacrifices exagérés au personnel et refuser l'engagement supplémentaire de personnel.

Les 289.455 heures de congé qui, à cause du manque de personnel, n'ont pas pu être prises et qui ont été reportées à l'exercice 2002, en disent long sur l'envergure du manque d'effectifs.

Le congé reporté représente l'équivalent du temps de travail annuel de ± 150 agents !!!

A côté d'un renforcement de l'effectif, les agents des P&T peuvent raisonnablement s'attendre à ce que les contraintes spéciales auxquelles ils sont soumis, soient dûment honorées.

Toutefois, le Syndicat des P&T s'oppose à la "méritocratie", c.à.d. un système de rémunération d'après le soi-disant mérite, basée sur des critères subjectifs de rendement.

Le Syndicat des P&T se porte fort pour le maintien du système de rémunération des fonctionnaires et employés publics dont le principe essentiel consiste dans la volonté délibérée de l'Etat-patron de rémunérer convenablement ses agents pour pouvoir, en contre-partie, s'attendre à ce que les agents s'acquittent des missions qui leur incombent avec dévouement, loyauté et intégrité.

Contrairement à une grande partie du secteur privé qui ne verse qu'un traitement de base, des fois modeste, et qui n'accorde des suppléments de rémunération qu'à ses favoris, l'Etat-patron fait, à priori, confiance à ses agents tablant sur l'idée et l'expérience que "ce qu'il donne "est dûment compensé par" ce qu'il reçoit en échange".

Ce système que d'aucuns qualifient d'automatisme a fait ses preuves - puisqu'il élimine à priori tout favoritisme - et devra être maintenu tel quel.

Ceci n'empêche pas le Syndicat de revendiquer des améliorations de nos traitements.

Ainsi, dans le cadre de la révision des traitements annoncée par le Gouvernement, grâce à l'initiative et à l'engagement des représentants du Syndicat des P&T, toutes les carrières hiérarchisées administratives et techniques se sont concertées et ont élaboré une proposition commune coordonnée qui rétablit le parallélisme entre les différentes carrières (voir Postfax no 21).

D'un autre côté, le Syndicat veille à ce que les indemnités, primes, suppléments de rémunérations et avantages du personnel soient constamment adaptées aux nouvelles contraintes et sujétions particulières auxquelles sont soumis les agents des P&T.

Le Syndicat rappelle dans ce contexte

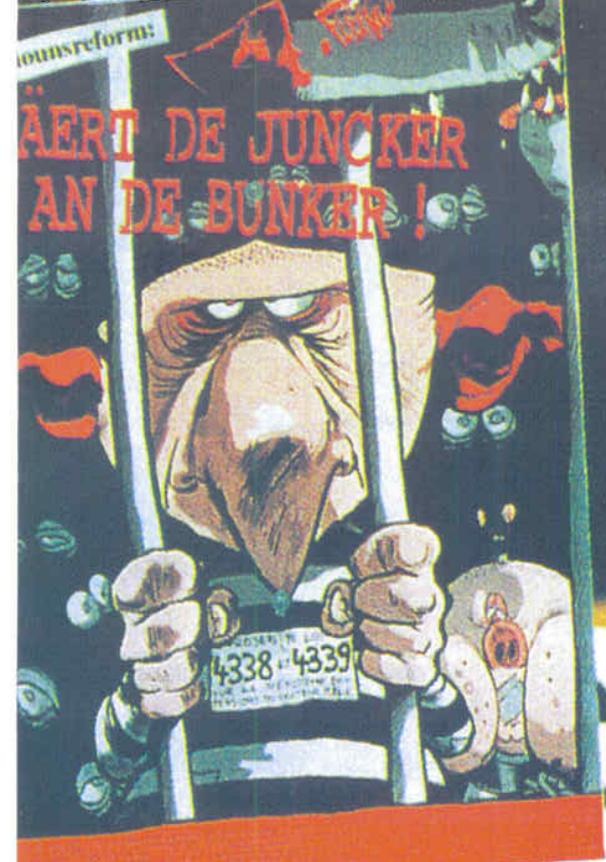
ses démarches pour aboutir finalement à la majoration de l'enveloppe de la participation au bénéfice.

Le Syndicat rappelle également ses actuelles revendications (voir les dernières éditions du Postfax) concernant la prime d'astreinte, la compensation des heures supplémentaires, les indemnités de remplacement, la gamme des avantages télécoms accordés au personnel.

En outre, le Syndicat veillera à ce que les nouvelles mesures prévues dans le projet de réforme du Statut Général des Fonctionnaires, notamment en ce qui concerne le congé sans traitement, le congé pour travail à mi-temps et le service partiel (voir Postfax no 18) soient, dès leur publication au Mémorial, dûment appliquées auprès des P&T.

OUI aux améliorations des conditions de travail NON à la méritocratie





CGFP

P&O



20 novembre 2002

Election des représentants
du personnel
au Conseil
d'Administration des P&T

debout g. à dr.:
Lucius Ferdinand,
Kirsch Eugène,
Feil Gaston

assis g. à dr.:
Hencks Raymond,
Heyder Jean-Marie,
Goergen Gilbert



Postfach



Bulletin d'information du Syndicat des P&T
b.p. 623 L-2016 Luxembourg

LUXEMBOURG-GARE
PORT PAYE
P/S 409